



Le Bourget audité : un site en danger !?

Cette semaine débute au Bourget (Surv et Co) un audit de la Direction générale (DG) demandé par le Directeur interrégional (DI), suite aux questions qui avaient été soulevées le 19 juillet dernier au Comité technique local (CTL ou Comité technique des services déconcentrés – CTSD).



Nous avons des craintes, surtout pour la pérennité du bureau.

Dédouanement centralisé, voilà la cause !

En effet, à cause de la mise en place du dédouanement centralisé national (DCN), le bureau de contrôle (BC) s'est vu amputé de la très grande majorité de ses déclarations, essentiellement au profit du Service Grands Comptes (SGC).

Dans ces conditions, son avenir à moyen terme serait fortement compromis, le DI estimant que les tâches résiduelles de guichet, bien que relevant du service public, ne suffisent pas à assurer sa pérennité.

Une alternative : la proximité !

Ce n'est pas notre vision du service public douanier.

SOLIDAIRES l'a déjà affirmé à de nombreuses reprises (compte-rendu du CTSD, compte-rendu de notre bilatérale du 19 octobre dernier avec le DI), une telle suppression serait dommageable pour l'image de la Douane et l'accomplissement de nos missions.



Le « service aux entreprises » et aux usagers commande le maintien !

L'activité est multiple

Un des 1^{ers} aéroports d'affaires d'Europe : Il y a de la matière douanière à contrôler sur cette plateforme, 3^{ème} aéroport d'Ile-de-France, 1^{er} (ou 2^{ème} selon les années) aéroport d'affaires en Europe !

Avec son lot inhérent de marchandises : Non seulement les vols privés transportent régulièrement des marchandises de grande valeur (œuvres d'art par exemple) mais il y a également une activité de fret non négligeable au Bourget.

Constat unanimement partagé : D'ailleurs cela n'est pas nié, c'est l'architecture même du DCN qui fait que nos collègues n'ont plus la main sur les procédures de dédouanement. A moins qu'il ne s'agisse que d'un prétexte ?

La réalisation de contrôles sur site est possible : Car si le Bourget n'est plus bureau de déclaration de la marchandise, il reste en mesure d'effectuer les contrôles physiques prescrit. C'était déjà le cas avec Delta D !

L'attente des usagers est le maintien d'une Douane de plein exercice

« Servir les usagers » en actes : En outre, les opérateurs économiques attendent du contact humain et un service personnalisé au plus près de leurs demandes.

Aussi bien lors du salon international de l'aéronautique et de l'espace (SIAE) que pour tout autre événement du quotidien.

Guichet hors dédouanement : Sans compter que le dédouanement n'est pas l'alpha et l'oméga de l'activité d'un bureau de contrôle.

Il y a notamment des tâches de guichet à effectuer, souvent en lien avec le service public, comme la délivrance de cartes de libre circulation par exemple.



Pour la brigade, frontière tierce et lutte contre la fraude (LCF) commandent une présence 24h/24 !

Pour la brigade, SOLIDAIRES Douanes rappelle plusieurs éléments déterminants.

Des résultats notables, malgré un cadre d'intervention bridé !

En matière contentieuse, les collègues ont fourni des efforts d'autant plus notables qu'ils s'exerçaient dans un contexte où leur cadre d'intervention se réduisait :

- ainsi les résultats contentieux sont remontés en 2022 par rapport aux années précédentes ;
- dans le même temps, des axes contentieux ont été mis en suspens par la direction générale (DG) :
 - Importation sans déclaration (ISD) pour les aéronefs et véhicules ;
 - et surtout le plus gros vecteur, constitué par les détournements de destination privilégiée (DDP) sur les voyageurs et les carburants !
Telle la fable de la grenouille dans la casserole, l'interdiction d'intervenir s'est faite de manière progressive :
 - d'abord sur les DDP relevés sur les voyageurs ;
 - ensuite sur les DDP sur les carburants.

Une frontière tierce, cela nécessite une présence H24 !

C'est une frontière tierce où la présence douanière se justifie en permanence, 24h/24 (H24) et 365j/an !

Ainsi, l'activité aérienne n'arrête pas la nuit au Bourget :

- au départ du Bourget, des vols continuent de décoller en soirée ;
- à l'arrivée au Bourget, des vols atterrissent jusqu'à des heures avancées de la nuit, du fait des spécificités de l'aviation d'affaires.

À ce propos, les « carences de nuit », c'est-à-dire l'absence de présence douanière la nuit sur un aéroport international, sont un non sens !

Loin d'être ponctuelle, la problématique se pose à hauteur d'une nuit sur deux. Elle n'est pas du fait des personnels, qui se voient refuser les dispositions du protocole horaire aéroportuaire en matière de vacations de nuit. Les agents du Bourget ne font 2 nuits/mois contre 4 prévues par le protocole, avec au passage une perte de rémunération de l'ordre de 100 € mensuels dans un contexte d'hyperinflation.

À une époque où les citoyens demandent, à juste titre, des services publics de proximité, est-ce le moment de supprimer un bureau de douane et d'envoyer les usagers à Roissy ?

Comme nous l'avons dit dans notre compte-rendu de l'audience du 19 octobre dernier, la compétition économique est féroce à l'international, les partenariats ne sont pas acquis :

- par exemple dans le domaine militaire autour de l'avion militaire de patrouille maritime (*Maritime Airborne Warfare System* – MAWS) ;
- ou encore autour du Système de combat aérien du futur (SCAF) qui développera le chasseur de nouvelle génération.

Il est donc important que l'État veille à des intérêts commerciaux et stratégiques en maintenant la présence d'un service douanier opérations commerciales (OPCO) sur la plateforme.

De même, la lutte contre la fraude et la présence H24, 7jours/7, appellent un renforcement de la brigade par un relèvement de ses effectifs de la branche Surveillance (SURV).

Nous pesons nos mots : une absence peut léser le « label France » à l'international et initier des courants de fraude. Une présence qui coûte peu et apporte beaucoup.

Le vendredi 13 janvier 2023